

Interpellation : Fraudes dans l'obtention de documents provenant du SANDéveloppement :

Le développement de la fraude au sein de notre société est constant et peut revêtir différentes formes. Le Service des automobiles et de la navigation n'est pas épargné par cette évolution négative, il doit désormais faire face aux astuces et à la tricherie de certains consommateurs des prestations de ce service. En effet, il semble que de fausses identités ou de faux documents soient parfois présentés au service susmentionné pour obtenir des documents officiels. Il arrive même que certaines personnes n'hésitent pas à se présenter avec de fausses identités à des épreuves théoriques ou à des examens pratiques.

Le SAN conscient de ce problème récurrent a semble-t-il renforcé ses contrôles. Le responsable de la division "droit de conduire" ne conteste pas l'existence de telles fraudes, il estime cependant que leur nombre est très faible.

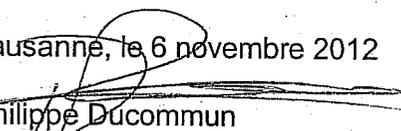
A noter que plusieurs reportages et autres articles de presse font mention d'une nouvelle forme de "tourisme" permettant d'obtenir des autorisations ou permis divers dans d'autres juridictions que notre pays. Cette pratique permet parfois de minimiser les frais d'obtention de documents officiels ou voire même de limiter les conséquences d'une sanction décidée par les services juridiques du SAN en obtenant des documents d'autres pays européens !

Questions :

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il conscience de l'évolution possible des fraudes dans l'obtention de permis ou autres documents officiels provenant du SAN ?
2. Quelles mesures ont été prises, ou sont-elles envisagées, pour éviter le risque de fraudes lors d'obtention de documents officiels provenant du SAN ?
3. Des directives claires ont-elles été portées à la connaissance des collaborateurs du service pour leur permettre de réduire les cas de fraudes ?

Lausanne, le 6 novembre 2012


Philippe Ducommun
Député

Souhaite développer